

Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Tel 03 20 15 67 32
Fax 03 20 15 67 30

Ce.lpreps@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

Lille, le 12 octobre 2009

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Groupe « Education Physique et Sportive »

A

Mesdames et Messieurs les Enseignants EPS

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement

Objet : coupe nationale des élèves citoyens

Monsieur le Recteur vient d'informer tous les établissements de l'existence d'un concours national qui s'intitule « coupe nationale des élèves citoyens ».

Nous relayons cette information auprès de vous car le thème retenu est : « la violence dans le sport, comment la conjurer ? ».

Ce concours est ouvert à toutes les classes de la 6^{ème} à la terminale. Des sous-thèmes sont définis par niveau de classe et détaillés dans le document joint. Par classe, une composition est rédigée. Celle-ci développe les enjeux humains et juridiques, ainsi que les solutions qu'il est possible d'apporter aux problèmes posés. Les meilleures classes sélectionnées à l'échelon académique seront invitées à venir participer à la coupe nationale qui aura lieu à Paris, au mois de mai.

Nous attirons votre attention sur ce concours qui est une occasion de travailler avec vos collègues d'éducation civique et juridique et sociale et vos collègues de français. La participation des élèves à ce concours permet d'engager ces derniers dans une réflexion sur un thème qui concerne les enseignants d'EPS et de viser, tout particulièrement au collège, différentes compétences du socle commun.

Nous espérons qu'une large participation à ce concours témoignera, au niveau académique, de l'intérêt porté par les enseignants d'EPS à une initiative citoyenne qui a un lien fort avec leur discipline.

Nous souhaitons vivement que les établissements qui ont une section sportive scolaire, des sportifs de haut niveau et qui ont un projet d'association sportive qui valorise la formation d'arbitres, de jeunes dirigeants... présentent, au moins, les travaux d'une classe.

Les enseignants d'EPS, dont le gymnase est réquisitionné, ou dont l'établissement est fermé pour raison de grippe, ont là une occasion de proposer un travail de recherche à leurs élèves qui peut se dérouler en salle de classe, voire chez eux.



Les travaux doivent être retournés au Rectorat :
DEVEP, bureau vie de l'élève, 20 rue Saint Jacques- 59033 Lille cedex,

Avant le 15 décembre 2009

Nous souhaitons un double au
Secrétariat des IA IPR EPS
20 rue Saint Jacques – 59033 LILLE Cédex.

D'avance nous vous remercions pour votre implication dans la mise en oeuvre de ce concours national. Vous pouvez vous rapprocher de votre chef d'établissement pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Groupe « Education Physique et Sportive »
G. DESMOUTIEZ – O. CALAIS –
D. PREUVOT – T. TRIBALAT

PS : en tant que membres du jury, nous souhaiterions connaître, par anticipation, les établissements, les enseignants et les classes susceptibles de participer à ce concours.

REGLEMENT DU CONCOURS 2009-2010

PREMIÈRE COUPE NATIONALE DES ELEVES CITOYENS DE LA 6^{ème} A LA TERMINALE

« LA VIOLENCE DANS LE SPORT : COMMENT LA CONJURER »

Article 1

La première Coupe nationale des élèves citoyens est un concours organisé par l'association Initiadroit (11 place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Article 2

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer.

Article 3

Le thème central est : «La violence dans le sport : comment la conjurer ?». A chaque niveau de classe sont attribués les sous-thèmes suivants (voir présentation plus détaillée en annexe) :

- classe de sixième : «*Le sport, remède à la violence*»
- classe de cinquième : «*L'intention coupable dans le sport*»
- classe de quatrième : «*Violence et image du sport*»
- classe de troisième : «*Responsabilité des associations et des organisateurs de manifestations sportives*»
- classe de seconde : «*La sanction de la violence dans le sport*»
- classe de première : «*Les dérapages collectifs dans le sport*»
- classe de terminale : «*Le sport peut-il devenir le prétexte à des débordements incontrôlés individuels ou collectifs?*»

Article 4

Chaque classe candidate est invitée, avec l'aide des membres de l'équipe pédagogique, à réunir l'ensemble des réflexions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé.

Elle rédige ensuite une composition qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé, ainsi que les solutions qu'il est possible d'apporter aux problèmes posés.

Le texte de la composition ne doit pas dépasser une feuille A4 recto-verso (d'environ 9.000 caractères) pour les classes du collège et deux feuilles (d'environ 18.000 caractères) pour les classes de lycée.

Les compositions devront être adressées **au plus tard le 15 décembre 2009** par courrier au référent académique désigné par le recteur.

Article 5

Un jury académique, présidé par le recteur et composé de représentants de l'éducation nationale et d'avocats bénévoles d'Initiadroit, se réunit au cours du mois de janvier 2010 pour désigner les meilleurs travaux. Ce jury désigne la meilleure composition par niveau de classe soit un total de sept copies par académie.

Avant le 1^{er} février 2010, les copies retenues sont adressées par les services rectoraux à l'association Initiadroit (11 place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01).

Article 6

Un jury national, composé de représentants de l'éducation nationale et d'avocats d'Initiadroit, désigne, pour chaque niveau de classe, les trois meilleures compositions parmi celles pré-sélectionnées au niveau académique.

Article 7

Les 21 classes dont les copies sont retenues par le jury national sont invitées à venir concourir à Paris au mois de mai 2010.

Chaque classe désigne un élève qui, le jour du concours, présente oralement l'argumentaire de sa classe, ainsi qu'un élève suppléant qui le remplace en cas de besoin. Le temps de présentation des exposés des collégiens ne doit pas excéder 5 minutes et celui des lycéens 8 minutes.

Des invités (sportifs, arbitres etc.) compléteront les exposés par des témoignages.

Article 8

A l'issue de son intervention, chaque classe reçoit :

- une note sur 20 du jury composé de membres d'Initiadroit, du ministère de l'éducation nationale et présidé par un sportif ;
- une note sur 10 donnée par l'applaudimètre.

Les exposés oraux sont jugés sur leur pertinence, leur construction, la solidité de leur argumentaire, ainsi que sur la conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Le Président du jury a voix prépondérante en cas d'égalité entre les classes.

En fin de séance, le jury proclame les résultats par niveau de classe. Une coupe est remise aux sept classes lauréates.

Article 9

Les élèves des classes concurrentes assistent à la Coupe accompagnés de leurs professeurs. Les frais de transport des élèves et des professeurs accompagnants (3 accompagnants maximum par classe) sont à la charge d'Initiadroit, ainsi que les frais éventuels d'hébergement d'une nuitée.

Article 10

Les participants et invités (élèves, professeurs, etc...) s'engagent à accepter que des photos ou des vidéos soient réalisées le jour du concours et soient reprises par les médias ou l'organisateur. Ils acceptent aussi que leurs textes soient reproduits en tout ou partie.

ANNEXE : PRESENTATION DES SOUS-THEMES PAR NIVEAU DE CLASSE

Sous-thèmes Collèges :

Pour la classe de 6^{ème} : «*Le sport, remède à la violence*»

Axes de réflexion : apprendre la maîtrise de soi et le respect de l'autre ; la prudence élémentaire (pour les sportifs comme pour les spectateurs) ; le sens des règles dans le sport, les sanctions etc.

Pour la classe de 5^{ème} : «*L'intention coupable dans le sport*»

Axes de réflexion : le règlement fait la loi de chaque sport ; problème des preuves (moyens technologiques actuels) ; blessure volontaire ou accidentelle ; frapper l'arbitre etc.

Pour la classe de 4^{ème} : «*Violence et image du sport*»

Axes de réflexion : injures, coups, les sports violents (sports de combat ou collectifs) ; les images et les commentaires de presse, médiatisation.

Pour la classe de 3^{ème} : «*Responsabilité des associations et des organisateurs de manifestations sportives*»

Axes de réflexion : placement des spectateurs, protection des joueurs, protection du public notamment dans les sports de vitesse, « fans et hooligans », les abords du stade, etc.

Sous-thèmes Lycées :

Pour la classe de 2^{nde} : «*La sanction de la violence dans le sport*»

Axes de réflexion : application du règlement et application de la double peine (tacle), pouvoirs de l'arbitre ; etc.

Pour la classe de 1ère : «*Les dérapages collectifs dans le sport*»

Axes de réflexion : bagarre générale, sifflement d'hymnes, supporters violents ; médiatisation et image du sport.

Pour la classe de Terminale : «*Le sport, peut-il devenir le prétexte à des débordements incontrôlés individuels ou collectifs?*»

Axes de réflexion : la volonté de dépasser l'autre, de le vaincre qui devient pulsion incontrôlée ; attentes des spectateurs, émergence de sports de l'extrême et de plus en plus violents, sectarisme des supporters, comportements déviants pendant le match et au-delà, etc.